



EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Le Maire de la commune de BOHARS (Finistère)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-5,

Vu le code de la route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^{ème} partie – Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande émanant de l'entreprise Prune Elagage, Rue des Ajoncs d'Or, 29490 Guipavas en date du 7 août 2024,

Considérant que pour assurer la sécurité publique et la sûreté de la circulation à l'occasion de l'abattage de châtaigniers dépérissants situés le long des parcelles AL36 et 325, allée des noisetiers (propriété sise au 33 rue Tanguy Malmanche), il y a lieu de régler la circulation sur cette voie,

ARRÊTE

Article 1:

La circulation sera interdite allée des noisetiers, au niveau des parcelles AB36 et AB325 (propriété sise au 33 rue Tanguy Malmanche), à compter du début des travaux le mardi 20 août 2024 jusqu'à la fin du chantier et selon les conditions météorologiques (durée estimée : 1 jour).

Une déviation sera mise en place par la rue de Bohars ar Coat et la route de Kéramézec.

Article 2 :

La signalisation adéquate sera mise en place et entretenue par l'entreprise Prune Elagage, Rue des Ajoncs d'Or, 29490 Guipavas qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier ainsi que la sécurité des piétons.

Article 3 :

A la fin du chantier, l'entreprise Prune Elagage s'engage à nettoyer et à réparer les dommages éventuellement causés au domaine public.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services, le commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont la copie sera transmise à :

- à l'entreprise Prune Elagage,
- Monsieur le Président de Brest métropole (services voirie),
- Monsieur Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Plouzané,

A Bohars, le 8 août 2024

Le Maire, Armel GOURVIL,



Affiché en Mairie le :

16 AOUT 2024